

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 21 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Michel MARTOIA, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Bruno DE CRECY, Christophe MILLAN, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON, Patrick GUIGNIER.

Excusés : Géraldine GROSSELLI pourvoir à Renaud VAN DUIJN.

Absents : Cécile ARNAUD, Stéphane TONIZZO.

*Nombre de suffrages exprimés : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0*

### **Délibération n° D\_08\_21092026**

#### **Adoption du CRACL n°6 en date du 31/12/2025 – Opération d'aménagement du Chevalement**

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'article 17.1 de la convention d'aménagement du secteur du chevalement, le compte-rendu annuel à la collectivité intégrant le bilan actualisé au 31/12/2025 a été reçu en mairie le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

Le contenu des comptes-rendus annuels d'activités est précisé dans l'article L300-5 du code de l'urbanisme repris dans l'article L1523-3 du CGCT. Ils doivent faire l'objet d'un vote en Conseil municipal. Madame le Maire rappelle que le CRACL n°5 avait été présenté et validé lors de la séance du 21 juillet 2025.

Madame le Maire présente le CRACL établi par la société Isère Aménagement au 31/12/2025 au Conseil municipal.

Le montant des dépenses d'investissement cumulées et constatées au 31/12/2021 s'élève à 463 073 € HT (concernant les postes de dépenses suivants : acquisitions foncières – honoraires géomètre – rémunération du concessionnaire), dont 61 819 € pour l'année 2025. Le montant des recettes cumulées et constatées s'élève à 91142 € HT, dont 0€ pour l'année 2025.

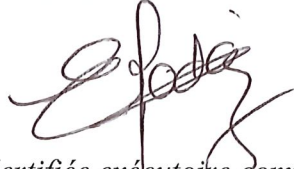
Il est précisé qu'un exemplaire du document a été transmis préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'opération d'aménagement du secteur du chevalement arrêté au 31 décembre 2025.

Le CRACL susmentionné sera annexé à la présente délibération.

*Le Secrétaire de séance*  
Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 24/09 2026.  
Le Maire, Valérie CHALLON.*

*Le Maire*  
Valérie CHALLON

